

DELIBERATION N° 89/06-13 - LES CONTRATS BLEUS 1899/1989 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération du 27 Février 1989, concernant le versement de la subvention communale de fonctionnement des contrats bleus de LUDRES des 1er et 2ème trimestres scolaires 1988/1989.

Il propose à l'Assemblée d'accepter le versement des sommes suivantes pour solder l'année scolaire 1988/1989.

- <u>Association ECOLOISIRS</u>	3 107, 72 F
pour les activités :	
. modélisme :	908, 10 F
. tennis	322, 88 F
. flûte	423, 78 F
. expression corporelle	1 452, 96 F
- <u>Association CANTALUD</u>	653, 08 F
pour l'activité chorale	
- <u>Association sportive de LUDRES</u>	605, 40 F
pour l'activité football	
- <u>Association Familiale de LUDRES</u>	1 422, 69 F
pour l'activité piscine.	
soit un total de	<u>5 788, 69 F</u>

imputable au compte 944-90-657 - Subvention N° 43 du budget primitif 1989.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement des sommes ci-dessus.